



Saisie d'un véhicule - vente aux enchère - dde de la banque

Par **KLAKC05**, le **05/10/2008** à **14:49**

Bonjour, je m'adresse à vous au nom de mon voisin.
Suite à un licenciement abusif (en instance au tribunal en ce moment) la banque a saisi un camping-car acheté à crédit dont ils ont remboursé un an de mensualité. Puis le licenciement les a laissé 4 mois sans salaire (madame étant en congé parental suite à la naissance de leur 4ème enfant agé aujourd'hui de 2 ans 1/2).
Valeur d'achat : 27 000 euros (à qqc prêt ! je ne connais pas le montant exact)
Valeur de la saisie : 1500 euros .
Le véhicule a été mis en vente aux enchères par la banque.
le véhicule a été vendu : 12 000 euros.
La banque se retourne maintenant contre mon voisin pour réclamer le complément (équivalent à 17 000 euros).
En ont-il le droit ? A quoi sert la saisie de ce véhicule s'ils doivent encore payé pour ce véhicule ?
Dans l'attente de votre réponse.
Bien cordialement.

Par **domi**, le **05/10/2008** à **15:02**

bonjour , malheureusement c'est comme ça que ça se passe ! La banque a récupéré une partie de la somme et votre voisin va devoir rembourser le reste puisque la vente n'a pas couvert la totalité du crédit . Domi .

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **16:13**

Intérêts compris d'où 12.000 € + 15.000 € = 29.000 € (soit les 27.000 € empruntés + les

intérêts).